République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
PESCADOIRES - Commune

Procès verbal

Le vendredi 12 juin 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 juin 2026, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Serge BLADINIERES.

Secrétaire de la séance : Monsieur Jean-Paul GAILLARD

Présents : Monsieur Serge BLADINIERES Madame Anick ROUBY Monsieur Jean-Paul GAILLARD Madame Brigitte ROUSSELOT Monsieur Christel VALADE Madame Dominique CAMPOURCY Madame Sandrine MONTOYA Monsieur David DELVILLE Madame Mélanie FOURNIE
Représentés : Monsieur Bernard ALZAGA représenté par Monsieur Christel VALADE
Absents et excusés : Monsieur Jacques MAS MAURY

Ordre du jour *:*
Adoption du PV de la séance précédente
Désignation du secrétaire de séance
Vote des subventions aux associations
Désignation des membres aux commissions communautaires

Délibérations du conseil *:*

Approbation du procès-verbal de la séance précédente (N° DE_027_2026)
Il est proposé au conseil municpal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente en date du 24/04/2026.

o Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-26,

o Vu le procès-verbal de la séance du 24 Avril 2026 joint en annexe,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

− D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 24 Avril 2026 tel qu'il est joint en annexe.

Délibération : adoptée

Désignation des membres pour les commissions communautaires (N° DE_030_2026)

M le Maire présente au conseil municipal les 14 commissions permanentes du conseil communautaires :

1. - Gestion des ressources naturelles et transition écologique, (Présidente)
2. Développement économique, mobilité et numérique, (1er V.P.)
3. Petite enfance, enfance / jeunesse et sport, (2eme V.P.)
4. Voirie, (3eme V.P.)
5. Collecte des déchets, (3eme V.P.)
6. Affaires sociales, services à la population, (4eme V.P.)
7. Communication, (4eme V.P.)
8. Santé, accès aux soins et prévention, (5eme V.P.)
9. Tourisme, voie verte et chemins de randonnées, (6eme V.P.)
10. Culture, (6eme V.P.)
11. Patrimoine communautaire, (7eme V.P.)
12. Habitats et transition énergétique, (7eme V.P.)
13. Aménagement, urbanisme, (8eme V.P.)
14. Politiques contractuelles, (8eme V.P.)

Pour rappel : "Les commissions sont composées de sorte que chaque commune puisse avoir au moins un représentant dans chaque commission. Toutefois une commune peut faire le choix de ne pas avoir de représentant dans une commission. Chaque conseiller communautaire peut siéger dans une commission et ne peut être présent dans plus de trois commissions."

Pour la commune de Pescadoires, il ne peut y avoir que 2 représentants maximum dans chaque commission.
Les commissions sont formées pour la durée du mandat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer aux commissions suivantes ses membres, à savoir :

- Commission Voirie : Serge BLADINIERES
- Commission Collecte des déchets : Serge BLADNIERES
- Commission Santé : Anick ROUBY
- Commission Tourisme : Bernard LAZAGA

Il est également nécessaire de désigner le conseiller municipal suppléant du Maire à la commission finances ainsi qu'à la commission locales d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer aux commissions suivantes ses membres, à savoir :

- Commission finances : Serge BLADINIERES et Anick ROUBY
- CLECT : Serge BLADINIERES et Anick ROUBY

Délibération : adoptée

Désignation d'un secrétaire de séance (N° DE_028_2026)

En application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

− De désigner Monsieur Jean-Paul GAILLARD comme secrétaire de séance.

Délibération : adoptée

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (N° DE_029_2026)

Vu les demandes de subventions reçues,

Vu la délibération n° DE_026_2026 concernant le vote du budget pour l'ensemble des subventions aux associations d'un montant de 5000€,

Monsieur le Maire présente les demandes émanant des associations suivantes :

- Pétanque Luzéchoise
- Comité des fêtes
- Allez viens Théo
- Rugby de Puy-l'Evêque
- Club des dauphins
- Coordination rurale du Lot (Agriculteurs)
- Refuge canin Lotois
- Club plongée la raie marteau
- Musée de la résistance

- Restaurant du Coeur

- Visite des malades dans les EHPAD

- Croix rouge française

A l'appui de ces demandes, l'association a adressé un dossier à M le Maire qui comporte des informations sur l'association, sur un projet de réalisation et de financement d'une opération ; sur les ressources propres de l'association, autres informations utiles..).

Etant intéressés, certains conseillers municipaux ne participent pas aux votes. Afin de conserver le quorum, les subventions sont votées une par une.

Au vu, des demandes et compte tenu de la nature des projets qui présentent un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

d'accorder à l'association :

- Comité des fêtes une subvention de 4000€

- Cavaliers des templiers une subvention de 200€

- Pétanque Luzéchoise une subvention de 150€

- Allez viens Théo une subvention de 100€

- Club des dauphins une subvention de 100€

- Club de rubgy de Puyl'Evêque une subvention de 100€

- La raie marteau une subvention de 100€

pour un total de 4750€

- d'autoriser M. le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Ces dépenses seront imputées au compte 65748

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

Délibération : adoptée

Informations

M le Maire présente différents devis :
- devis maçonnerie pour le presbytère : ok
- devis pour une épareuse : à voir pour le partage avec la commune de Lagardelle
- devis de la COMCOM : ok pour les poteaux STOP
- devis d'équipement cuisine : demande de précisions avant décision

Fin de séance à 20h30

Monsieur Serge BLADINIERES
Président de séance

Monsieur Jean-Paul GAILLARD
Secrétaire de séance